Date de génération de ce justificatif : 11/12/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SAS ROYAL CONSTRUCTIONS – Constitution de société

Référence : L028557

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 13 décembre 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE (35) du 3 décembre 2024, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Dénomination : SAS ROYAL CONSTRUCTIONS Siège social : ZA LE HILL – 22 rue Louis DELOURMEL (35230) NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE Objet : -L'activité de maçonnerie, gros-oeuvre, bâtiment, menuiserie, placo, voirie et réseaux divers (VRD), ravalement, charpente, couverture, carrelage chape, pose de cuisines en maisons individuelles ; – La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous établissements ou entreprises se rattachant à l'une ou à l'autre des activités ci-dessus spécifiées ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ; – Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Durée : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Capital social : 10 000 € Président : La société FARGEST, SARL au capital de 1.000 €, dont le siège est situé à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE (Ille-et-Vilaine) – ZA LE HILL – 22 rue Louis Delourmel, identifiée sous le n° 808 264 865 RCS RENNES. Forme et cession des actions : Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. Toute autre cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires. Assemblées générales : Les assemblées générales se composent de tous les associés sans restriction particulière. Un associé peu toutefois y être représenté par un autre associé, son conjoint ou le Président. Chaque membre a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES. Pour avis Le Président

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne